

Sensibilisation sur la santé et la sécurité du travail pour les travaux bénévoles de construction

Mars 2018





Bénévoles de la construction

Vous réalisez bénévolement des travaux d'entretien ou de réparation comme repeindre les murs d'une école, réparer les armoires dans un CPE ou installer un nouveau tapis dans les corridors d'un OSBL?

Les sections suivantes visent à vous renseigner sur les mesures à prendre pour protéger votre santé, votre sécurité et celles des autres.

Travaux autorisés

Les travaux autorisés sont les travaux bénévoles d'entretien et de réparation comme peindre un mur existant pour le rafraîchir ou sabler et vernir un plancher de bois existant.

Le [Règlement sur les travaux bénévoles de construction](#) est en vigueur depuis novembre 2017. Il précise les travaux de construction qui peuvent être exécutés par des personnes qui n'ont pas de certificat de compétence.

Consulter le Règlement sur les travaux bénévoles de construction

CONSULTER

Comment identifier les risques

Pour protéger votre santé, votre sécurité et celles des autres, vous devez d'abord identifier les risques.

L'outil ITEM est conçu pour vous aider. Il vous rappelle de vous questionner sur l'individu, la tâche, l'environnement et le matériel.

L'outil ITEM est conçu pour vous aider à cet effet.



Avant de commencer une tâche, questionnez-vous :

- Est-ce que j'ai reçu une formation pour accomplir ma tâche?
Est-ce que je sais comment l'exécuter?
- Suis-je supervisé ou en forme pour accomplir cette tâche?
- Mon espace de travail est-il dégagé, propre et sécuritaire?
- Est-ce que ma tâche comporte des risques comme la présence de bruit, de poussière, de contaminants ou une température extrême?
- Est-ce que le matériel que j'utilise est en bon état?
Est-ce que j'ai les bons outils pour effectuer ma tâche?
- Est-ce que j'ai l'équipement de protection individuel requis?
- Est-ce que j'utilise des produits dangereux?

Comment identifier les risques / suite

En prenant l'habitude d'utiliser **l'outil ITEM**, vous répondrez automatiquement à ces questions avant d'effectuer chaque tâche. Vous pourrez rapidement **identifier les risques** et les **signaler** aux personnes responsables de l'exécution des travaux pour qu'ils les **corrigent**.

Télécharger l'outil ITEM

TÉLÉCHARGER

Risques spécifiques

Tolérance 0

La CNESST a identifié des risques qui font l'objet de tolérance 0, puisqu'ils concernent des dangers à conséquences graves, par exemple :

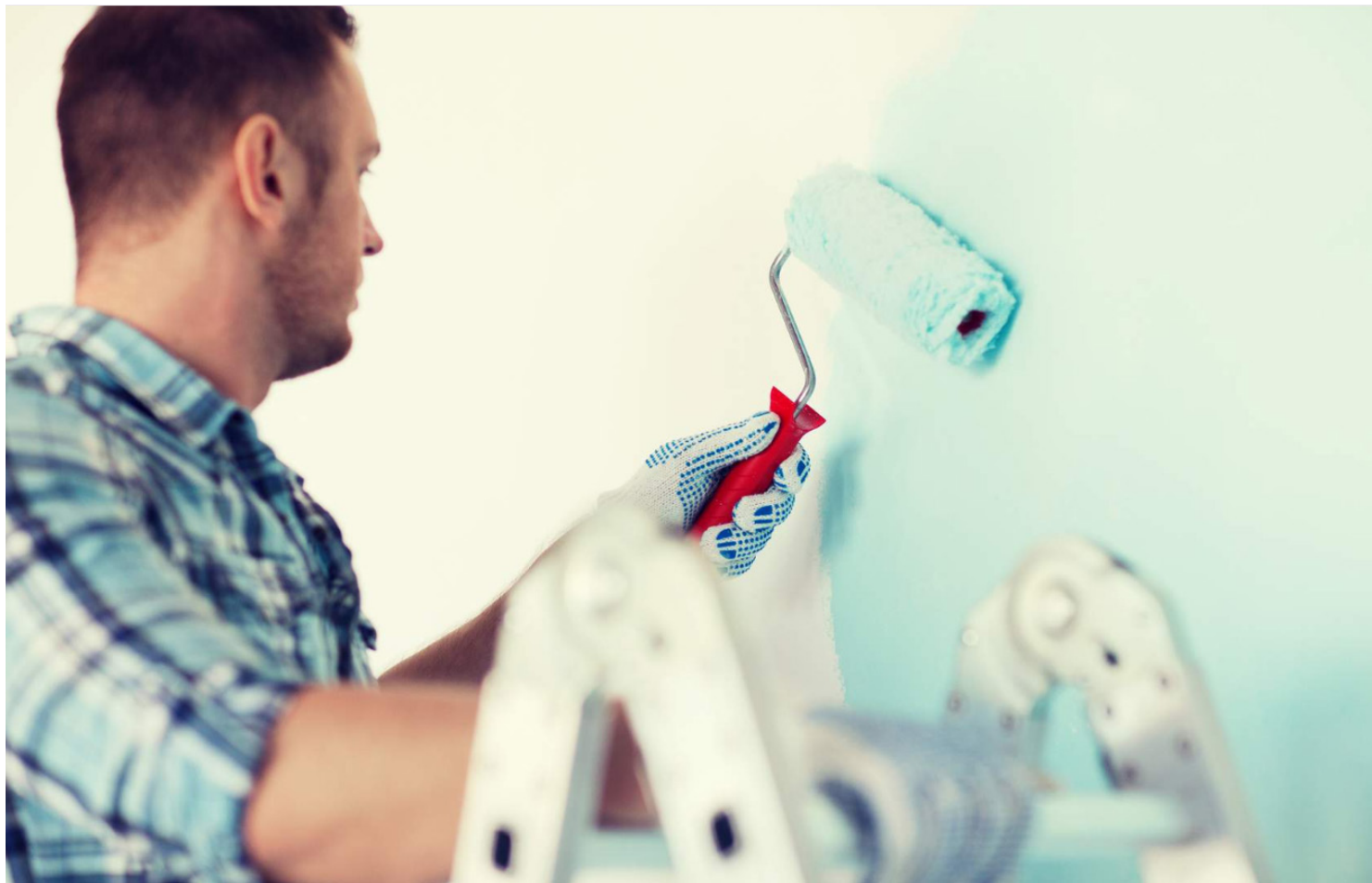
- chute de plus de 3 mètres
- exposition aux poussières d'amiante ou de silice
- contact avec une pièce en mouvement d'une machine
- électrisation avec une ligne électrique sous tension

Si les travaux que vous vous apprêtez à faire vous exposent à ces risques, demandez des instructions de travail précises auprès des responsables de l'exécution des travaux.

Parcourez les exemples et apprenez-en davantage sur les risques possibles pour certains travaux de construction qui peuvent être réalisés par des travailleurs bénévoles qui n'ont pas de certificat de compétence.

Risques spécifiques / suite

Repeindre les murs :



Vous pourriez être exposé aux risques suivants :

- **Risques chimiques**
(ex. : présence de solvants dans les peintures et vernis, présence de poussières dues au ponçage de surfaces)
- **Risques de chute**
(ex. : utilisation d'échelle ou d'échafaudage, plancher glissant, inégal ou encombré)
- **Risques ergonomiques**
(ex. : manutention de charges lourdes, postures contraignantes [torsions, position accroupie ou agenouillée, bras en l'air] et gestes répétitifs)
- **Risques liés à l'utilisation d'outils**
(ex. : outil de ponçage)
- **Risques d'incendie et d'explosion**
(ex. : présence de produits inflammables lors de l'utilisation de solvants)

Risques spécifiques / suite

Poser du gypse pour réparer un trou dans un mur



Vous pourriez être exposé aux risques suivants :

- **Risques chimiques**
(ex. : présence de poussières de gypse, présence de poussières de silice¹)
- **Risques de chute**
(ex. : utilisation d'échelle ou d'échafaudage, plancher glissant, inégal ou encombré)
- **Risques ergonomiques**
(ex. : manutention de charges lourdes, postures contraignantes [torsions, position accroupie ou agenouillée, bras en l'air] et gestes répétitifs)
- **Risques liés à l'utilisation d'outils**
(ex. : outil coupant, visseuse, perceuse, cloueuse)
- **Risques électriques**
(ex. : utilisation d'appareils électriques, installation précaire)

¹ À titre d'information : la silice étant un composé présent en grande quantité dans la nature, elle est susceptible de se retrouver dans les matériaux naturels comme le marbre, le granit, la céramique et le terrazzo, en plus de faire partie de la composition de plusieurs autres matériaux, comme certains sous-tapis, par exemple.

Risques spécifiques / suite

Poser du tapis



Vous pourriez être exposé aux risques suivants :

- **Risques chimiques**
(ex. : exposition à des poussières, dont des poussières de silice¹, et à des adhésifs contenant des solvants)
- **Risques de chute**
(ex. : plancher glissant, inégal ou encombré)
- **Risques ergonomiques**
(ex. : manutention de charges lourdes, postures contraignantes lors de la pose ou de l'enlèvement des matériaux [torsions, position accroupie ou agenouillée] et gestes répétitifs)
- **Risques liés à l'utilisation d'outils**
(ex. : outils coupants)
- **Risque d'incendie et d'explosion**
(ex. : présence de produits inflammables lors de l'utilisation de solvants)

¹ À titre d'information : la silice étant un composé présent en grande quantité dans la nature, elle est susceptible de se retrouver dans les matériaux naturels, comme le marbre, le granit, la céramique et le terrazzo, en plus de faire partie de la composition de plusieurs autres matériaux, comme certains sous-tapis, par exemple.

Risques spécifiques / suite

Vernir ou sabler un plancher en bois



Vous pourriez être exposé aux risques suivants :

- **Risques chimiques**
(ex. : présence de poussières de bois, manipulation et application de produits chimiques tels que des résines, des solvants, des décapants, des colles)
- **Risques de chute**
(ex. : plancher glissant, inégal ou encombré)
- **Risques ergonomiques**
(ex. : manutention de charges lourdes, postures contraignantes [torsions, position accroupie ou agenouillée] et gestes répétitifs)
- **Risques liés à l'utilisation d'outils**
(ex. : outils tranchants ou vibrants tels une ponceuse ou une raboteuse, projection d'objets)
- **Risque d'incendie et d'explosion**
(ex. : présence de produits inflammables lors de l'utilisation de solvants)
- **Risques électriques**
(ex. : utilisation d'appareils électriques, installation précaire)
- **Exposition au bruit**
(ex. : outils bruyants)

Pour en savoir plus

Rappelez-vous qu'avant de commencer une tâche, il est important de vous questionner afin d'identifier les risques présents. Vous serez ainsi en mesure de signaler les situations à risque aux personnes responsables de l'exécution des travaux afin qu'elles corrigent la situation.

Vous pourrez alors prendre les mesures nécessaires à la protection de votre santé, de votre sécurité et de celles des autres personnes.

Pour en savoir plus sur la santé et la sécurité du travail lors de travaux bénévoles de construction, consultez les sections « Protection des travailleurs bénévoles » et « Risques » du site de la CNESST.

Protection des travailleurs bénévoles

[CONSULTER](#)

Risques

[CONSULTER](#)

Vous pouvez également vous référer aux annexes 2 et 3 de l'outil d'identification des risques pour plus de détails sur les types de risques et les moyens de prévention à mettre en place.

Outil d'identification des risques

[CONSULTER](#)